18 mars 2019

# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du lundi 18 mars 2019

Le lundi 18 mars deux mille dix-neuf à 18 heures 30, les membres du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du mardi 12 mars deux mille dix-neuf qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

#### 1-Réf.: 062019003

Désignation du Secrétaire de séance.

#### 2-Réf.: 062019004

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 21 janvier 2019.

#### 3-Réf.: DFPE-2019-138

Subvention (960.143 euros) et convention avec l'association « La Maison Kangourou »  $(10^e)$  pour la création d'un multi accueil au 34/36 rue du Montparnasse  $(6^e)$ .

# 4-Réf.: DAE-2019-113

Subvention (13.000 euros) et convention avec le Comité de Saint-Germain des Prés, Saint-Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (6°).

#### 5-Réf.: DASES-2019-33

Subventions (230.500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

#### 6-Réf.: DJS-2019-6

Subventions (1.400 euros) à l'Association sportive Jacques Prévert et l'Association sportive du Lycée Fénelon ( $6^{\rm e}$ ).

#### 7-Réf.: DJS-2019-56

Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (6°).

### 8-Réf. : DASCO-2019-19

Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (5.054 euros), subventions d'équipement (260.660 euros) et subventions pour travaux d'entretien (27.429 euros).

18 mars 2019

9-Réf.: DFA-2019-17

Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

10-Réf.: DFA-2019-18

Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

11-Réf.: DAE-2019-82

Convention d'occupation du domaine public - Place Saint-Sulpice (6<sup>e</sup>) pour les années 2019-2020-2021.

12-Réf.: DAC-2019-554

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour 36, rue Monsieur le Prince à Paris  $6^{\rm e}$ .

13-Réf.: DU-2019-94

Dénomination promenade Marceline Loridan-Ivens (6° et 7°).

14-Réf.: 062019005

Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association ESPRIT JAZZ, relative à l'occupation temporaire de locaux au sein de la Mairie.

15- Réf.: V062019006

Vœu présenté à la Maire de Paris par Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire.

16-Réf.: DEVE-2019-33 (Communication sans vote)

Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements.

17-Réf.: DAE-2019-67

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43.260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

18-Réf.: DAC-2019-474

Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

19-Réf.: DEVE-2019-36

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

20-Réf.: DASES-2019-38

Subventions (84.000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).

18 mars 2019

21-Réf.: DASCO-2019-24

Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20.663 euros), subvention d'équipement (2.239.120 euros), subventions pour travaux (155.414 euros).

22- Affaires diverses.

Membres présents :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e et Conseiller Régional d'Île-de-France
- 0 Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire
- Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire
- Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire
- Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire
- Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire
- Madame Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6e
- Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6<sup>e</sup>
- Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement
- Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement
- Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement
- Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement, donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France.

\*\*\*\*

#### Secrétaire de séance :

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance, et Madame Albane GUILLET, Directrice Générale des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, assure les fonctions de secrétaire auxiliaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



18 mars 2019 Observations:

## 1) Point n°10 - DFA-2019-18

Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire, Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire, Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6°, Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, et Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, votent pour, avec toutefois des réserves exprimées par Alexandre VESPERINI et Anne-Sophie GODFROY-GENIN, liées notamment à l'absence de grande consultation locale sur l'exploitation des panneaux publicitaires, la pollution lumineuse générée par ceux-ci, ainsi que leur caractère énergivore, et la part limitée à 50% des affichages réservés à la municipalité et aux mairies d'arrondissement.

Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire, Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire, Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>, Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement et Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement, approuvent ces réserves et choisissent de s'abstenir.

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France (avec le pouvoir d'Andréa BEGO-GHINA), regrette que la question d'un plus large accès des mairies d'arrondissement aux panneaux d'affichage ait été absente des discussions qui ont présidé à l'élaboration de cette délibération, et ne participe donc pas au vote.

## 2) Point n°15 - V062019006

Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, estime que la question de la place du vélo à Paris devrait être fédératrice. Elle regrette le caractère partisan de ce vœu. Elle observe que les doléances qui y sont formulées ont déjà été satisfaites en grande partie et ne tiennent pas compte des progrès réalisés par le dispositif vélib' depuis le début de l'année.

Juliette RAOUL-DUVAL s'abstient.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6° et Conseiller Régional d'Île-de-France, s'interroge quant à lui sur la pertinence d'une stratégie qui a conduit à changer de prestataire, alors que l'ancien titulaire du marché est pourtant mondialement reconnu pour sa compétence dans le domaine.

Millésime N° de page

1 | 9 | 0 | 1 | 7

## **DÉLIBÉRATION**

18 mars 2019

#### Ouverture de la séance :

A l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

\*\*\*\*\*

1-Réf.: 062019003

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

La désignation du secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Albane GUILLET, Directrice Générale des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, est désignée secrétaire auxiliaire, à l'unanimité.

2-Réf.: 062019004

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 21 janvier 2019.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

3-<u>Réf.: DFPE-2019-138</u>

Subvention (960.143 euros) et convention avec l'association « La Maison Kangourou » (10<sup>e</sup>) pour la création d'un multi accueil au 34/36 rue du Montparnasse (6<sup>e</sup>).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

4-Réf.: DAE-2019-113

Subvention (13.000 euros) et convention avec le Comité de Saint-Germain des Prés, Saint-Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (6°).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.



18 mars 2019

#### 5-Réf.: DASES-2019-33

Subventions (230.500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

#### 6-Réf.: DJS-2019-6

Subventions (1.400 euros) à l'Association sportive Jacques Prévert et l'Association sportive du Lycée Fénelon ( $6^e$ ).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

#### 7-Réf.: DJS-2019-56

Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (6<sup>e</sup>).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

## 8-Réf.: DASCO-2019-19

Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (5.054 euros), subventions d'équipement (260.660 euros) et subventions pour travaux d'entretien (27.429 euros).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

#### 9-Réf.: DFA-2019-17

Avenant  $n^3$  à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

### 10- Réf.: DFA-2019-18

Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

VOTANTS: 11 POUR: 5 CONTRE: 0 ABSTENTION: 6 NPPV: 2

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

18 mars 2019

11-Réf.: DAE-2019-82

Convention d'occupation du domaine public - Place Saint-Sulpice (6<sup>e</sup>) pour les années 2019-2020-2021.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12-Réf.: DAC-2019-554

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour 36, rue Monsieur le Prince à Paris 6<sup>e</sup>.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13-Réf.: DU-2019-94

Dénomination promenade Marceline Loridan-Ivens (6e et 7e).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14-Réf.: 062019005

Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association ESPRIT JAZZ, relative à l'occupation temporaire de locaux au sein de la Mairie.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15- Réf.: V062019006

Vœu présenté à la Maire de Paris par Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire.

VOTANTS: 13 POUR: 12 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16-Réf.: DEVE-2019-33 (Communication sans vote)

Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements.



18 mars 2019

17-Réf.: DAE-2019-67

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43.260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18-<u>Réf.: DAC-2019-474</u>

Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19-Réf.: DEVE-2019-36

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20-Réf.: DASES-2019-38

Subventions (84.000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21-Réf.: DASCO-2019-24

Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20.663 euros), subvention d'équipement (2.239.120 euros), subventions pour travaux (155.414 euros).

VOTANTS: 13 POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPV: 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22-Affaires diverses



Millésime	Nº de page	
1,9	0 1 9	

18 mars 2019

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, informe les Conseillers que le prochain Conseil d'arrondissement se réunira le lundi 27 mai 2019 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

\*\*\*\*\*



## 2019-06-015

18 mars 2019

Désignation de Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement, et de Madame Albane GUILLET, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération 062019003;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Millésime  $\mathbb{N}^{\circ}$  de page  $\mathbb{1} \cdot \mathbb{9} \cdot \mathbb{9} \cdot \mathbb{9} = \mathbb{9} \cdot \mathbb{9}$ 

# **DÉLIBÉRATION**

## 2019-06-016

18 mars 2019

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 21 janvier 2019.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

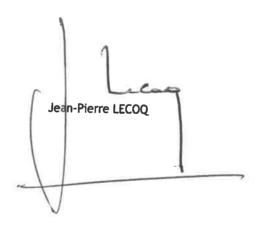
Examen du projet de délibération 062019004 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du 6<sup>e</sup>arrondissement ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





## 2019-06-017

18 mars 2019

Subvention (960.143 euros) et convention avec l'association « La Maison Kangourou » (10°) pour la création d'un multi accueil au 34/36 rue du Montparnasse (6°).

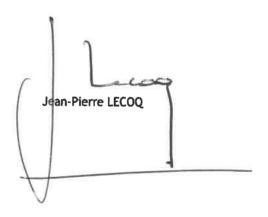
Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, adjointe au Maire ;

Examen du projet de délibération DFPE.2019-138 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





Millésime N° de page

1 | 9 | 0 | 2 | 1

# **DÉLIBÉRATION**

## 2019-06-018

18 mars 2019

Subvention (13.000 euros) et convention avec le Comité de Saint-Germain des Prés, Saint-Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (6°).

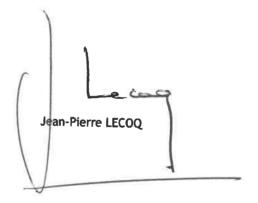
Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, adjointe au Maire ;

Examen du projet de délibération DAE.2019-113 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





#### 2019-06-019

18 mars 2019

Subventions (230.500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

Vu le rapport présenté par Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération DASES-2019-33;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Millésime N° de page

1 | 9 | 0 | 2 | 2

# **DÉLIBÉRATION**

## 2019-06-020

18 mars 2019

Subventions (1.400 euros) à l'Association sportive Jacques Prévert et l'Association sportive du Lycée Fénelon (6°).

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, adjointe au Maire ;

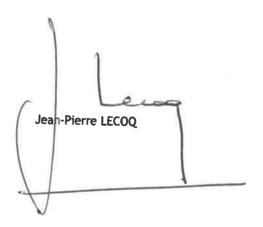
Examen du projet de délibération DJS.2019-6;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement





#### 2019-06-021

18 mars 2019

Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier  $(6^{\circ})$ .

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, adjointe au Maire ;

Examen du projet de délibération DJS.2019-56;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Millésime  $\mathbb{N}^{\circ}$  de page  $\mathbb{1}_{+9}$   $\mathbb{0}_{+2+3}$ 

# **DÉLIBÉRATION**

## 2019-06-022

18 mars 2019

Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (5.054 euros), subventions d'équipement (260.660 euros) et subventions pour travaux d'entretien (27.429 euros).

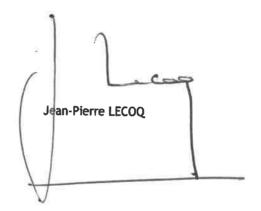
Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, adjointe au Maire ;

Examen du projet de délibération DASCO.2019-19;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





## 2019-06-023

18 mars 2019

Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire ;

Examen du projet de délibération DFA.2019-17;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Millésime № de page

1 | 9 | 0 | 2 | 4

## **DÉLIBÉRATION**

#### 2019-06-024

18 mars 2019

Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

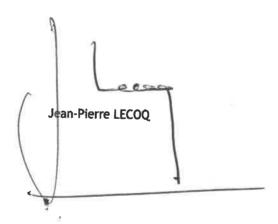
Vu le rapport présenté par Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du  $6^{\rm e}$  arrondissement;

Examen du projet de délibération DFA.2019-18;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 5 voix pour (Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Arielle BEAUCAMPS, Alexandre VESPERINI, Marie-Thérèse LACOMBE, Juliette RAOUL-DUVAL), 6 abstentions (Jean-Charles BOSSARD, Chantal LAMBERT-BURENS, Olivier PASSELECQ, Marielle de SARNEZ, Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Bertrand PAVLIK), et 2 NPPV (Jean-Pierre LECOQ et le pouvoir d'Andréa BEGO GHINA).





## 2019-06-025

18 mars 2019

Convention d'occupation du domaine public - Place Saint-Sulpice (6°) pour les années 2019-2020-2021.

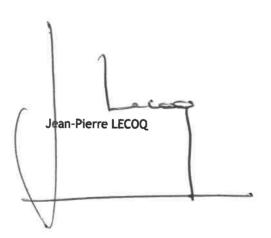
Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire ;

Examen du projet de délibération DAE.2019-82;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





Millésime № de page

1 | 9 | 0 | 2 | 5

# **DÉLIBÉRATION**

## 2019-06-026

18 mars 2019

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour 36, rue Monsieur le Prince à Paris 6°.

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération DAC.2019-554;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement



## 2019-06-027

18 mars 2019

Dénomination promenade Marceline Loridan-Ivens (6° et 7°).

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DU.2019-94;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement



Millésime N° de page

1 9 0 2 6

# **DÉLIBÉRATION**

2019-06-028

18 mars 2019

Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association ESPRIT JAZZ, relative à l'occupation temporaire de locaux au sein de la Mairie.

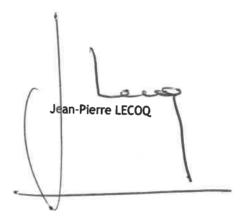
Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire ;

Examen du projet de délibération 062019005 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6 $^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





#### 2019-06-029

18 mars 2019

Vœu à la Maire de Paris présenté par Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire, relatif au service Vélib' (V062019006).

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) a attribué le nouveau contrat Vélib', d'une durée de 15 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, au consortium Smovengo;

Considérant que selon les statuts du SAVM, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'une majorité des voix dans les votes qui concernent la compétence Vélib' :

Considérant que la phase de transition entre le nouveau prestataire et l'ancien a été beaucoup plus longue et délicate que prévue, puisque, alors qu'elle était censée s'échelonner entre octobre 2017 et mars 2018, il est finalement prévu qu'elle s'achève seulement à la fin du mois de mars 2019;

Considérant que la maire de Paris a demandé au début du mois de juillet 2018 à l'Inspection générale de la Ville de Paris de « vérifier les responsabilités dans cette maison sur les manquements qui sont encore aujourd'hui observés dans ce marché » ;

Considérant qu'après plusieurs mois passés à se défausser sur le SAVM, la maire de Paris a ainsi reconnu la responsabilité de la Ville dans ce fiasco, celle-ci ayant notamment préparé et lancé l'avis d'appel public à la concurrence concernant Vélib' 2 en avril 2016, mais aussi mené un grande partie du dialogue compétitif avant de transférer sa compétence concernant Vélib' au SAVM en décembre 2016;

Considérant qu'au Conseil de Paris de novembre 2018, l'adjoint à la maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public avait déclaré : « Le rapport final [de l'Inspection générale] sera achevé probablement en début d'année. Il sera, bien entendu, disponible pour les conseillers de Paris, à l'instar des autres rapports qui sont rendus par l'Inspection générale. »

Considérant que la contribution de la Ville de Paris au SAVM pour l'exploitation du service Vélib' est d'un peu moins de 17 millions d'euros par an ;

Considérant qu'à la toute fin de l'année 2018, le SAVM et Smovengo se sont entendus sur un montant de pénalités de 8 millions d'euros en compensation des dysfonctionnements constatés lors de la première année d'exploitation du service, auxquels s'ajoutent 14 millions d'euros qui ne seront pas versés par le SAVM au prestataire, soit un coût total de 22 millions d'euros pour Smovengo;

Considérant qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'arrivée du nouveau prestataire, environ un tiers des usagers du vélo à Paris utilisaient un Vélib';

Considérant que les difficultés majeures rencontrées par les usagers de Vélib' au cours de l'année 2018 ont eu un impact significatif sur la pratique du vélo à Paris puisque, selon les chiffres de la DVD, la fréquentation des aménagements cyclables a chuté de 24 % entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2017 et de 9 % entre le second semestre de 2018 et celui de 2017;

# 2019-06-029 DIS

18 mars 2019

Considérant que toujours lors du Conseil de Paris de novembre 2018, l'adjoint en charge du dossier Vélib' avait aussi déclaré : « Vélib' va mieux, il va même beaucoup mieux. Après des débuts que l'on peut qualifier de "catastrophiques", le prestataire a su se réorganiser pour identifier et résoudre les problèmes majeurs un par un, de telle sorte qu'aujourd'hui, le parcours client peut être considéré comme quasiment fiabilisé et le service, opérationnel. »

Considérant cependant que les données disponibles pour ce début d'année 2019 ne reflètent pas ce constat :

- Au 3 mars 2019, 1119 stations sont ouvertes (contre 1200 avant le début de la phase de transition), l'objectif de 1400 stations ouvertes étant toujours fixé au 31 mars 2019;
- Depuis le début de l'année 2019, le nombre de courses quotidiennes ne dépasse pas les 60 000, même durant les conditions quasi-estivales qu'a connues Paris au cours du mois de février, contre 100 000 en moyenne avant la transition;
- Le 22 janvier 2019, environ 150 000 personnes étaient abonnées au service Vélib' selon le chiffre donné lors de la réunion du Comité syndical du SAVM, contre 285 000 avant la transition;
- Le système Park + n'a toujours pas été remis en service ;

Considérant qu'au-delà de ces données factuelles, les utilisateurs réguliers du service subissent aussi plusieurs dysfonctionnements liés à l'exploitation de ce dernier :

- Une absence de régulation en journée qui provoque des déséquilibres importants sur le réseau avec des stations systématiquement vides dès les premières heures de la matinée et d'autres qui ne désemplissent pas;
- Un trop grand nombre de vélos en mauvais état (chaîne qui saute, manchon de poignée retiré, etc.) ou privatisés;
- Des vélos électriques, pourtant l'une des principales innovations du service, encore trop peu disponibles alors qu'ils sont censés représenter 30 % du parc;

Considérant que l'arrivée du nouveau prestataire a conduit à des hausses de tarifs importantes pour l'usage d'un vélo mécanique : +28 % pour un abonnement V-Plus (37,20 € par an), + 190 % pour le tarif V-Découverte (5 € pour une journée);

Considérant que les tarifs sont plus élevés pour l'utilisation de Vélibs électriques, ainsi, l'abonnement annuel V-Max revient à 99,60 € alors que l'utilisation ponctuelle d'un Vélib' électrique dans le cadre d'un autre abonnement ou d'un Pass revient à 1 € supplémentaire par utilisation (puis 2 € par demi-heure au-delà de 30 minutes d'utilisation) ;

## DÉLIBÉRATION 2019-06-029 ter

18 mars 2019

Considérant qu'à l'initiative du groupe UDI-MoDem, qui a déposé plusieurs vœux en Conseil de Paris en novembre 2017, février et mai 2018 formulant des demandes en ce sens, les abonnés ont bénéficié de plusieurs mesures de compensation :

- Le maintien du tarif de leur abonnement antérieur pendant un an pour tous ceux abonnés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- Le remboursement intégral de leur abonnement pour la période allant de janvier à août 2018;
- Le remboursement de 50 % de l'abonnement durant la période allant de septembre à novembre 2018 pour les nouveaux abonnés;

Considérant cependant que depuis décembre 2018, tous les abonnés ou usagers épisodiques de Vélib' paient un tarif plus élevé qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un service qui reste de moins bonne qualité, notamment pour les utilisateurs des vélos mécaniques ;

Considérant que si les opérateurs de vélos mécaniques en libre-service sans station ne semblent pas avoir trouvé de modèle économique viable à Paris, Vélib' doit aujourd'hui faire face à la concurrence de nouveaux acteurs qui rencontrent un grand succès en exploitant des trottinettes, des scooters ou des vélos électriques ;

Considérant que depuis le début de l'année 2019, les représentants des communes membres du SAVM (compétence Vélib') disposent de données actualisées mensuellement sur Vélib' dans leur commune mais aussi sur l'ensemble du réseau via une application web dédiée;

Anne-Sophie Godfroy-Genin

#### **EMET LE VŒU:**

- Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte AutolibVélib' Métropole maintienne une pression forte sur Smovengo afin que :
- La régulation des vélos soit effectuée beaucoup plus efficacement pour permettre une meilleure disponibilité des vélos, notamment le matin et le soir dans le cadre de déplacements domicile-travail;
- La qualité des vélos soit améliorée ;
- Le système Park + soit remis en service au plus vite ;
- Que dans le cadre d'un prochain point d'étape sur le déploiement de Vélib', la Ville de Paris, le SAVM et Smovengo présentent leurs objectifs à long terme pour le service Vélib', et les moyens qui seront mis en œuvre pour les atteindre, en termes :
- D'augmentation du nombre d'abonnés ;
- D'amélioration du parcours client ;

# 2019-06-029 quater

18 mars 2019

- D'évolutions éventuelles du service (part du mécanique et de l'électrique, recours au « naming » de stations, etc.);
- Que d'un point de vue budgétaire, le SAVM et la Ville de Paris indiquent aux élus parisiens comment les pénalités versées par le prestataire seront répercutées sur le budget de la collectivité parisienne et quelles seraient les conséquences financières d'un échec commercial à long terme du service Vélib':
- Que l'ensemble des conseillers de Paris puisse avoir accès à l'application web permettant aux communes membres du SAVM d'avoir des données actualisées sur le réseau Vélib';
- Que le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le marché Vélib' 2 soit rendu public dans les plus brefs délais.

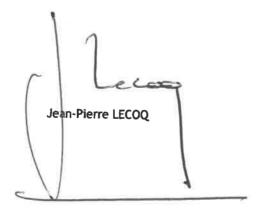
Examen du projet de délibération V062019006;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour (Jean-Pierre LECOQ et le pouvoir d'Andréa BEGO GHINA, Jean-Charles BOSSARD, Chantal LAMBERT-BURENS, Olivier PASSELECQ, Anne Sophie GODFROY-GENIN, Arielle BEAUCAMPS, Marielle de SARNEZ, Alexandre VESPERINI, Marie-Thérèse LACOMBE, Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Bertrand PAVLIK), et 1 abstention (Juliette RAOUL-DUVAL).

Le Maire du 6e arrondissement





2019-06-030

18 mars 2019

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43.260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DAE.2019-67;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Millésime N° de page

# **DÉLIBÉRATION**

## 2019-06-031

18 mars 2019

Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DAC.2019-474;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



## 2019-06-032

18 mars 2019

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DEVE.2019-36;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement



Millésime № de page

1 9 0 3 0

## **DÉLIBÉRATION**

2019-06-033

18 mars 2019

Subventions (84.000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).

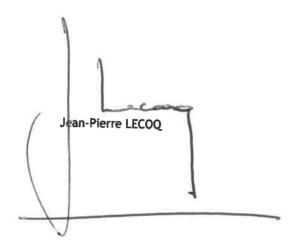
Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DASES.2019-38;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





#### 2019-06-034

18 mars 2019

Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20.663 euros), subvention d'équipement (2.239.120 euros), subventions pour travaux (155.414 euros).

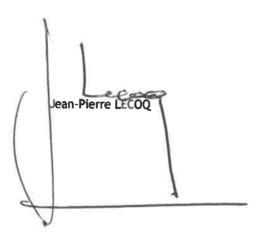
Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DASCO. 2019-24;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du  $6^{\rm e}$  arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.





Mill@sime N° de page

1 9 0 3 1

# **DÉLIBÉRATION**

# RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

# FEUILLE DE PRÉSENCE DU LUNDI 18 MARS 2019

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller Régional d'Île-de-France, Maire du 6 <sup>e</sup>	Leag
Monsieur Jean-Charles BOSSARD Premier Adjoint au Maire	V Bmad -
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Adjointe au Maire	Ches
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	A
MadameAnne-Sophie GODFROY-GENIN Adjointe au Maire	Alto
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	Alsea It
* Madame Marielle de SARNEZ Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	Maj
<b>Monsieur Alexandre VESPERINI</b> Conseiller de Paris et du 6 <sup>e</sup>	//US.
Madame Marie-Thérèse LACOMBE Conseillère d'Arrondissement	
Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER Conseillère d'Arrondissement	MAL
Monsieur Bertrand PAVLIK Conseiller d'Arrondissement	
Monsieur Andrea BEGO GHINA Conseiller d'Arrondissement	poursty Licon
Madame Juliette RAOUL-DUVAL Conseillère d'Arrondissement	Rations

